



Ma soeur a débarassée la chambre d'ephad sans nous prévenir

Par **ValCt62**, le **20/09/2018** à **11:14**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère en Ehad, ma soeur à vider sa chambre des quelques meubles et objets personnels qui s'y trouvaient sans en avertir le reste de la famille, et a tout gardé, nous sommes 8 frères et soeurs.

J'étais personne de confiance auprès de l'Ehad, je n'ai pas été averti de son geste.

Les quelques meubles et objets ont surtout une valeur sentimentale, mais comment en évaluer le coût comme c'est elle qui les possède ?

Nous voudrions qu'elle soit pénalisée lors de la succession, est ce possible et si tel est le cas comment doit on procéder ?

Il faut dire qu'elle nous ennuie depuis des années, elle ne voulait pas le placement en ehad, ni la vente de la maison de ma mère, pour dire elle a signé le pouvoir chez le notaire le jour du décès de notre mère sans avertir le notaire qu'elle était décédée.

Merci de votre aide